



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1286 Vienne, le 22 octobre 2020

Déclaration de l'Union européenne en réponse au rapport du chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch

L'Union européenne souhaite la bienvenue au chef de la Mission de l'OSCE en Moldavie, Dr. Claus Neukirch, et le remercie pour son cinquième rapport au Conseil permanent. La persistance des défis posés par le COVID-19 apparaît clairement dans ce rapport et nous tenons à nouveau à remercier la Mission qui poursuit son travail dans des conditions devenues plus difficiles.

L'Union européenne rappelle qu'elle soutient un règlement pacifique, global et durable du conflit transnistrien sur la base du respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République de Moldavie, dans ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie.

Face à la pandémie actuelle, la pleine coopération entre Chisinau et Tiraspol est plus que jamais nécessaire pour protéger la santé des populations des deux rives du Dniestr, également touchées par le coronavirus. La transparence totale sur la situation sanitaire est requise pour lutter contre la COVID-19. Nous soutenons à ce titre les recommandations émises par l'Organisation mondiale de la santé à la suite d'une mission en Transnistrie le 6 mai dernier. Nous continuons d'encourager les parties à convoquer le groupe de travail sur les soins de santé dès que possible et à coordonner leurs actions de lutte contre cette pandémie.

Nous notons avec préoccupation la dégradation continue de la situation des droits de l'Homme en Transnistrie, et nous condamnons en particulier l'enlèvement les 7

et 8 octobre de quatre individus par les prétendus services de sécurité de la région de Transnistrie, dont deux sont encore détenus à l'heure actuelle. Nous appelons les autorités autoproclamées de Transnistrie à libérer immédiatement et sans conditions ces deux individus. Nous soulignons l'importance du respect des engagements de l'OSCE et du droit international en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales, et appelons au respect, en particulier, de la liberté d'expression, de la liberté des médias, de la liberté de rassemblement pacifique et de la liberté d'association.

Nous relevons avec préoccupation que certaines mesures sont toujours en place, y compris l'installation unilatérale ad hoc, non autorisée de nouveaux points de contrôle transnistriens, qui ont été établis depuis mars 2020 dans la zone de sécurité, sans aucune coordination avec la Commission conjointe de contrôle, et qui restreignent le droit des personnes à exercer leur liberté de mouvement et affectent l'économie et le fonctionnement des services de santé dans la région. Nous appelons les autorités autoproclamées de Transnistrie à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir sans délais la pleine liberté de mouvement entre les deux rives du Dniestr, notamment en ce qui concerne le personnel médical. Nous rappelons à ce titre les engagements du Paquet Berlin plus liés à la libre circulation dans la région.

Nous soutenons également les efforts du Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'OSCE en vue de la tenue d'une nouvelle réunion en format « 5+2 », seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable du conflit. Celle-ci devra permettre, conformément à l'approche orientée sur les résultats, notamment de nouveaux pas positifs en matière de respect des droits de l'Homme et de la liberté de mouvement et dans la mise en œuvre des mesures de confiance agréées à Berlin en 2016 et à Vienne en 2017, dans le plein respect de la souveraineté de la République de Moldavie dans ses frontières internationalement reconnues.

La mise en œuvre intégrale du paquet de huit mesures demeure essentielle. S'agissant du secteur des télécommunications, nous continuons d'appeler les autorités de la République de Moldavie à intensifier le dialogue avec les opérateurs privés concernés en vue de parvenir à une solution mutuellement acceptable. Nous

notons par ailleurs les évolutions positives à propos de la situation des écoles dispensant un enseignement en alphabet latin dans la région de Transnistrie. Nous comptons sur l'appui de la Mission pour suivre avec attention les développements nécessaires à leur fonctionnement normal et durable.

Nous attendons des progrès tangibles dans les trois corbeilles de l'agenda convenu pour le processus de négociations, en particulier sur les aspects politiques, institutionnels et de sécurité de la troisième corbeille.

Nous nous félicitons du déploiement par le BIDDH d'une mission d'observation électorale limitée (LEOM) en République de Moldavie dans la perspective des élections présidentielles dont la tenue est prévue le 1er novembre 2020, malgré la pandémie de Covid-19, et rappelons que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la sécurité des électeurs et des observateurs face à cette pandémie. Ces élections doivent se dérouler de manière crédible, inclusive et transparente, dans le respect des normes démocratiques et de l'État de droit, conformément aux engagements internationaux pris par le pays et aux engagements qu'il a souscrits dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE. L'UE appelle les autorités de la République de Moldavie à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe et du BIDDH.

En raison du risque élevé que présentent les dépôts d'armes et de munitions, en particulier celui de Cobasna, nous avons pris note des déclarations de la Fédération de Russie annonçant son intention de détruire des munitions de ce dépôt. Nous rappelons que l'OSCE dispose d'un mandat et de moyens pour contribuer au retrait ou à la destruction des munitions et armements russes de Transnistrie et son implication est indispensable à la transparence et à la vérification internationale de ces opérations.

Comme indiqué lors de l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le retrait complet et inconditionnel des forces militaires étrangères du territoire de la République de Moldavie concernant le Groupe opérationnel des

forces russes, nous rappelons l'importance d'achever les processus débutés dans le cadre des engagements conclus lors du Sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999.

Nous appelons la Mission à continuer de suivre la situation dans la zone de sécurité et à informer régulièrement sur les incidents qui y ont lieu. Nous renouvelons notre appel au strict respect des règles établies par la Commission conjointe de contrôle de la zone de sécurité.

L'UE reste prête à accompagner Chisinau dans la mise en œuvre de la loi de 1994 sur le statut juridique spécial de la Gagaouzie, afin de consolider le fonctionnement institutionnel de cette région au sein de la République de Moldavie. Nous saluons l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action 2020 du groupe de travail établi par le Parlement de la République de Moldavie pour assurer la fonctionnalité de l'autonomie de la Gagaouzie et l'harmonisation des législations nationales et locales.

Enfin, la Commission européenne a signé en juillet dernier un mémorandum d'entente avec la République de Moldavie prévoyant l'attribution d'une aide substantielle à celle-ci afin de surmonter l'épidémie de COVID-19 et ses conséquences socio-économiques. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de l'assistance que l'Union européenne apporte à la République de Moldavie depuis de nombreuses années, que ce soit dans le cadre du Partenariat oriental, de l'Accord d'association, de l'Accord de libre-échange ou de son programme de consolidation des mesures de confiance pour les populations des deux rives du Dniestr. L'Union continuera à lier cette aide à des résultats concrets de réformes en vue d'apporter des avantages tangibles aux Moldaves. L'Union européenne demeure aux côtés de la République de Moldavie.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la Géorgie, se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.